



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.21
N/Réf. : NDA/JMA/MR

DECISION N° 98/192

OBJET : Convention de formation des élus municipaux conclue avec l'Institut de Formation Nationale.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT la proposition de l'Institut de Formation Nationale sis 4, rue Vauguyon 92210 SAINT CLOUD relative à l'organisation d'un stage de formation pour les élus municipaux,

DECIDE

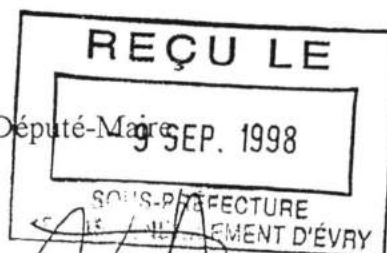
DE SIGNER la convention à intervenir avec l'Institut de Formation Nationale relative à la conduite d'une formation en faveur d'un conseiller municipal, organisée les 12 et 13 septembre 1998, moyennant un coût de 3.700 F T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 00, sous-fonction 022, nature 6535.

Fait à Yerres, le 7 septembre 1998.



Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN.

